

LE JOURNAL DE LA COMMUNE D'AIGUEFONDE

# Lo Cascanhol<sup>46</sup>

JANVIER 2024

Bonne Année!  
2024



## SOMMAIRE

### Edito

Sommaire, Etat civil .....p. 2

### Vie communale

Retour en images .....p. 3 à 7

Travaux .....p. 8, 9

Amicale bouliste Saint-Albigeoise .....p. 10

Comité des Fêtes - Courrir Ensemble .....p. 11

Ecole Fontalba - Ecole Saint-Alby .....p. 12 à 15

Conseil des Sages .....p. 15

Artisans, entrepreneurs, commerçants .....p. 16, 17

### Pages jeunes

Le Bercail .....p. 18

La Ruche .....p. 19

Infos communales .....p. 20

Conseils municipaux .....p. 21 à 30

Expression .....p. 31

Prochains rendez-vous .....p. 32

## ETAT CIVIL

du 15 septembre 2023 au 15 janvier 2024

### NAISSANCES

Liam VIALARET OUEDRAOGO, le 6 octobre

Anna FREIN, le 14 octobre

Eden BORREL IVARS, le 2 novembre

Sandro BORREL IVARS, le 2 novembre

Lylianna BUSSARD DURELLE, le 16 novembre

### MARIAGES

Sébastien ESTRABAUT et Sabrina BLATTES,  
le 2 décembre

### DECES

Jacques PRADERE, le 16 septembre

Jeanne BIAU veuve GAU, le 10 octobre

Robert MAHOUX, le 14 octobre

Jacques BONHOMME, le 21 octobre

Rose BARTHE veuve CASTILLO, le 5 novembre

Michel CUINGNET, le 9 novembre

Bernard PUJOL, le 29 novembre

Isabelle VIVANCOS veuve PEREZ, le 14 décembre

Bernard DOUGADOS, le 20 décembre

### INFOS SECRETARIAT

#### Services techniques :

de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
du lundi au vendredi.

#### Services administratifs :

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
du lundi au vendredi.

# Editorial



Madame, Monsieur,

Je veux personnellement vous remercier pour votre présence nombreuse lors de la première cérémonie des vœux à la population du 19 janvier dernier. Traditionnellement, nous organisons une cérémonie pour réunir les associations, sur proposition du bureau municipal et notamment de Christine Mira et Valérie Briaut, nous avons décidé d'ouvrir ce moment d'échanges, de partage et de convivialité à tous. Merci aux personnels municipaux qui ont participé à l'organisation de ce moment.

Je suis très heureux d'avoir pu rappeler les activités et les animations de l'année 2023 et insister sur le formidable travail des associations et des bénévoles sur notre commune. Heureux, de mettre en exergue les travaux et les chantiers de l'année passée, de souligner l'implication de nos agents et les spécificités de notre territoire.

J'ai évoqué les grands chantiers 2024, en commençant bien sûr par l'aménagement de Saint-Alby, dont nous restons déterminés, malgré des contraintes techniques et administratives, à débiter les travaux au plus vite. Bien sûr, nous poursuivrons nos efforts pour l'amélioration de votre cadre de vie sur la commune et nous lancerons par exemple le projet de la création d'un nouveau parking à Aigufonde village.

Enfin j'ai annoncé le lancement de la rénovation et de l'extension du centre de loisirs « La Ruche ». Ce grand chantier, m'a permis de revenir sur le cœur de notre action depuis le début de mon mandat : l'éducation, l'enfance et la jeunesse.

J'ai évoqué, le travail sur la rénovation des écoles, la création de la crèche, la création des cantines, le développement de services périscolaires, parmi les moins chers du département... et surtout accessibles à tous les enfants.

Car il est de notre devoir républicain de donner accès à la même qualité de service à notre jeunesse, quel que soit le statut de leurs parents ! C'est ça, faire vivre la devise qui orne les frontons de toutes nos mairies : Liberté, Égalité, Fraternité.

Pour cette année 2024, au regard de l'actualité, j'ai choisi cette citation de Paul Eluard, poète que j'affectionne particulièrement, comme fil conducteur : *"Il ne faut pas de tout pour faire un monde. Il faut du bonheur, et rien d'autre."*

Chacun, avec humilité et détermination, contribuons à ce défi !

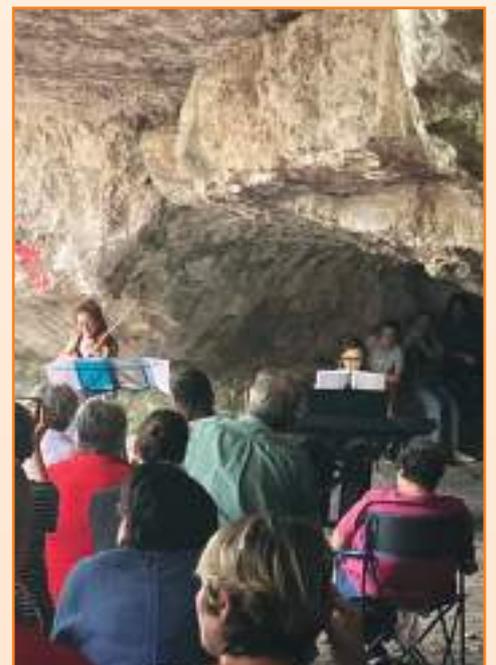
Meilleurs vœux à vous et vos proches !

Fidèlement,  
Votre Maire, Vincent Garel  
Conseiller Régional d'Occitanie

## CCAS VOYAGE DES AÎNÉS DANS LES HAUTES ALPES À CHORGES



## JOURNÉE DU PATRIMOINE CONCERT À LA GROTTTE DE LACALM AVEC A. HABERT ET A. MÉNARD



## PETITS BONHEURS D'AUTOMNE

### ATELIERS

Atelier calligraphie avec Benjamin RIALTEY



Démonstration de danse orientale et zumba  
par le Foyer de calmon et la MJC



demonstration de vannerie



### VERNISSAGE EXPO & FILM LE PELHAROT



### CONFÉRENCE

LE MONDE MERVEILLEUX DES ABEILLES ET DES PLANTES  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU HAUT LANGUEDOC



## PETITS BONHEURS D'AUTOMNE

### LO MERCAT



Domaine La Parra



GAEC La Rive Paysanne



Le Marmiton du Berger et stand de crêpes pour la MJC



La Mousse Tarnaise



Machine à peler les châtaignes



Lo mercat - Ambiances



## PETITS BONHEURS D'AUTOMNE



### PRESSAGE ET MISE EN BOUTEILLE DU JUS DE POMME



### RANDONNÉE COMMENTÉE : LE SENTIER DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE PAR M. VANCAPPEL



### REPAS DES ORGANISATEURS ET EXPOSANTS





## UVM-CYCLO CROSS

Plus de 300 coureurs venus de toute l'Occitanie ont participé aux championnats de Cyclo-cross d'Occitanie dans 18 catégories, sur le circuit de Fontalba à Aiguefonde.



## TRAVAUX

Nettoyage du bassin de rétention à Lacalm par les agents techniques



Remise en état de la voirie suite aux nombreux coups de vent du mois de novembre



Chantier de busage devant l'entreprise GASTON FRÈRES qui s'installe sur la commune



Intervention chemin des vignes par le chef de service un vendredi soir pour du gasoil présent sur la chaussée



Aménagement pour les piétons à Lacalm



## TRAVAUX

Chantier de l'aménagement du pluvial sur le chemin du Cabanat, réalisé par les services techniques



Réparation du pluvial  
Rue des campanules



Préparation  
et mise en place  
des décorations de Noël  
sur la commune  
par les agents techniques



## AMICALE BOULISTE SAINT-ALBIGOISE

L'assemblée générale du club s'est déroulée le vendredi 24 novembre dernier à la Salle d'Accueil de Saint-Alby en présence de Messieurs Jean-Philippe Céré, Maire-Adjoint d'Aiguefonde chargé des sports et de Nicolas LEROUX chargé des travaux.

Patrick BRESSOLLES indique que de nouveaux licenciés ont récemment intégré le club et leur souhaite la bienvenue.

La saison a déjà débuté avec les premiers concours en Championnats des Clubs avec cette année les clubs de Castres, Albi, Graulhet, Lafenasse et Carmaux.

**Le club organisera 2 concours officiels :**

le premier le jeudi 13 juin (concours loisirs-vétéran) et le 2<sup>e</sup>, le Challenge «Raymond HORTALA» qui se déroulera le samedi 6 juillet (doublettes).

Les championnats du Tarn quadrette 4<sup>e</sup> division se dérouleront les 22 et 23 juin au boulodrome de Saint-Alby.

Les bilans, moral et financier ont été approuvés à l'unanimité.

**Plusieurs manifestations ont été organisées :**

soirée vin nouveau, soirée *fruits de mer* le 17 décembre, soirée *moules frites, vide grenier*.

La soirée s'est terminée autour d'un repas « paella ».

Récemment, le club a changé de tenue et une réception s'est déroulée fin novembre au magasin « Les Pépites du Terroir » situé à Castres, nouveau sponsor du club.

Nous remercions également « Les Parquets BRESSOLLES » pour l'attribution d'une subvention.



**Remise des tenues  
par le sponsor « les pépites du terroir »**



**soirée vin nouveau**

### PETIT RAPPEL :

Les entraînements se déroulent au boulodrome de Saint-Alby tous les mercredis et les vendredis à partir de 17h00.

Si vous souhaitez découvrir et tester ce sport, nous vous invitons à venir nous rejoindre.

Contacts : 07 51 66 39 37 - 06 19 22 42 13

### VIDE GRENIER annuel dimanche 2 juin au « Pré de la Garrigue

Pensez à réserver vos places. Tarif d'exposition : 10 € les 4 mètres

**Renseignements et Inscriptions :**

Téléphones : 07 51 66 39 37 - 06 19 22 42 13 ou 06 21 03 30 09

Par mails : pat.aiguefonde@wanadoo.fr ou pbressolles81@wanadoo.fr ou boby81@srf.fr

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



## COMITÉ DES FÊTES

Il y avait foule, dimanche 3 décembre à la salle de Fontalba, pour le traditionnel vide-greniers.

Avec des exposants très nombreux et incroyablement achalandés gratifiés d'un défilé dense et ininterrompu de visiteurs, l'animation a connu un vif succès, pour le plus grand plaisir de l'équipe du comité des fêtes d'Aiguefonde. On trouvait vraiment de tout, des piles de vaisselle dépareillées jusqu'à la collection complète du « Chasseur français », en passant par les verres collector, les vêtements tous âges, les livres tous lecteurs ou les jouets tous états... Et rares furent les chalands qui ne se laissèrent pas tenter par l'une ou l'autre de ces supers affaires avant ces fêtes de fin d'année. Une belle journée et une animation qui permet à la fois de prolonger la vie des objets et de redécouvrir les plaisirs du marchandage.

Un grand merci de la part du comité des fêtes aiguefondais à tous les participants qui ont fait de cette manifestation un moment chaleureux et bon enfant, ainsi qu'à la municipalité pour le prêt de la salle et du matériel mis à disposition.



### A noter dans vos calendriers !

Vous pourrez retrouver toute l'équipe du comité lors des traditionnelles Aubade aux fleurs les 11, 18 et 25 mai à vos portes et le 2<sup>e</sup> weekend de juin (7, 8 et 9) à l'occasion de la fête qui cette année vous réserve de nouvelles animations.

**Pour les personnes souhaitant devenir membre, vous êtes invités LE 3 FÉVRIER à la salle de Saint-Alby à partir de 18h. Nous vous accueillerons autour d'un apéritif suivi d'un repas et d'une soirée animée !**

## COURIR ENSEMBLE AIGUEFONDE

**2024 : PLUS VITE, PLUS LOIN MAIS TOUJOURS ENSEMBLE !**



L'année 2023 s'est terminée sur les chapeaux de roues pour la team CEA. En effet, le club était encore représenté sur de nombreuses courses comme l'Oritrail de Sorèze, le Béziers Urban trail, Marseille Cassis ou encore La Tournée du Père Noël à Roquebrun. L'association a également participé en novembre aux courses locales au profit du Téléthon.

Cette année, 9 adhérents ont été récompensés au Challenge du Haut Languedoc. Ces distinctions témoignent de l'engagement de l'association sur les événements locaux. Dernièrement, l'assemblée générale du club, qui s'est déroulée le 9 décembre, a permis de reconduire les mandats de tous les membres sortants du bureau. Lionel Lucas, Président de l'association depuis plus de 9 ans, est ravi d'avoir accueilli de nouvelles recrues cette année encore.

L'association compte à ce jour un effectif de 50 membres. La Ronde Aiguefondaise est à la recherche de sponsors ! Cette année, l'événement phare du club aura lieu le Dimanche 07 Avril 2024. La Ronde Aiguefondaise arpentera une nouvelle fois nos beaux sentiers aux travers de 2 courses et une randonnée. À cette occasion, l'association historique de la commune, recherche des sponsors, soutiens financiers et des dons pour la remise des récompenses.

Si vous souhaitez soutenir cet événement, contactez l'association par email ([courirensembleaiguefonde@gmail.com](mailto:courirensembleaiguefonde@gmail.com)) ou par téléphone 06 03 32 34 92.

## ON FÊTE L'AUTOMNE À L'ÉCOLE MATERNELLE DE FONTALBA



**Mardi 10 octobre**, les enfants des trois classes ont pris le bus pour aller découvrir une châtaigneraie à Aiguesfonde : ils ont ramassé les châtaignes et fait de belles découvertes. Ils ont pu déguster la confiture de châtaigne sur du bon pain de campagne : un grand merci à Marie et Luciano pour cette très belle matinée !



**Lundi 16 octobre**, les enfants ont participé à la réalisation de jus de pommes ainsi qu'à leur mise en bouteille. Ils y ont ajouté des coings de notre verger.



**Mardi 17 octobre**, les enfants sont allés à l'arboletum afin de planter les arbres des GS : cette année ils ont planté des groseilliers et des cassissiers. L'après-midi, les familles sont venues déguster le jus de pommes ainsi que les châtaignes grillées après avoir écouté la chorale de l'école. Les enfants ont interprété « le châtaignier » accompagnés par Luciano à la guitare. Cette fête a été une véritable réussite ! Nous remercions chaleureusement la Mairie ainsi que l'ensemble des personnes qui ont participé à ces deux journées.

**Jeudi 7 décembre**, l'ensemble des 3 classes est allé chercher de beaux légumes chez les maraîchers de St Alby. Valériane nous avait préparé 3 beaux paniers et nous avons dégusté des radis. Ensuite chaque classe a fait 1 soupe différente.



## NOËL À L'ÉCOLE DE FONTALBA



Mardi 19 décembre tous les enfants ont partagé un beau goûter de Noël offert par la Mairie. A leur retour en classe, ils ont pu découvrir avec joie que le Père Noël avait déposé un joli livre pour chacun.

Vendredi 22 décembre était jour de spectacle dans la salle de motricité ! La compagnie Artémisia a joué « Laissez-moi rêver », spectacle poétique de marionnettes, pour tous les enfants de maternelle et de CP.



Jeudi **DERNIER** avait lieu le repas de Noël à la maternelle, à cette occasion, une grande tablée a été dressée dans la grande salle de motricité où les enfants ont apprécié le délicieux repas de Noël et nous avons partagé un bon moment dans la joie et la bonne humeur.

Le lutin farceur a rendu visite aux enfants tous les jours à la cantine depuis début décembre pour leur faire des blagues, cela a bien fait rire les petits. En ce jour de fête, le Lutin a déposé une hotte au pied du grand sapin remplie de surprises qui ont ravis tous les enfants. Nous avons clôturé ce repas en chantant !!

*L'équipe de la maternelle de Fontalba*



## ECOLE PRIMAIRE DE SAINT-ALBY



### Les délégués de classe de l'école de St Alby et le conseil des écoliers

Chaque année, nous élisons des délégués dans chaque classe de l'école.

D'abord, nous avons réfléchi ensemble pour définir ce qu'est un bon délégué de classe. Nous avons travaillé sur les étapes et le lexique des élections. Ensuite, nous avons organisé les élections des délégués : les discours des candidats, le vote, le dépouillement des bulletins, la déclaration des 2 délégués élus et des 2 suppléants. Puis, nous avons préparé en classe le conseil des écoliers : ce qui fonctionne, ce qui pose problème, les propositions pour améliorer la vie dans l'école. Le 7 novembre, le premier conseil des écoliers réunissait les délégués de chaque classe, la directrice de l'école et 2 animatrices de l'ALAE.

### Jus de pomme

Le 16 octobre, les élèves de CP sont allés à l'école maternelle assister et participer à la fabrication du jus de pomme.



### Les cours d'occitan

Adieu ! Pendant le mois de novembre nous avons eu des cours d'occitan à l'école de St Alby. Nous avons appris beaucoup de mots. Nous avons découvert de nouveaux instruments de musique. La vaca, fabriquée avec du cuir de peau de chèvre. Un instrument fait avec deux coquilles St Jacques qui faisaient un bruit de grenouille et un autre qui imitait le coucou. En occitan on dit le cocute. Nous avons aussi chanté et appris des danses traditionnelles.

### A la Maison du bois et du jouet, jeudi 5 octobre :

Nous avons visité le musée. Nous avons fabriqué un petit animal en bois et nous l'avons décoré. Nous avons profité des jeux en bois dans la salle de jeux. Nous avons pique-niqué. Puis nous avons visité le bois des contes. C'était une belle journée !



### Trail des écoliers

Dans le cadre de la fête du sport scolaire, le 22 septembre les élèves de CM1-CM2 ont participé au trail des écoliers au stade Carayol à Aussillon. Ils ont pu rencontrer Valentine BASTIDE (championne de France cadette du 2000 m steeple, 4<sup>e</sup> au Festival Olympique de la Jeunesse Européenne à Maribor).





## Nettoyons la nature

En Septembre, chaque classe de l'école est allée en promenade près de l'école et a ramassé les déchets trouvés afin de rendre la nature plus propre. De retour à l'école, les élèves ont trié les déchets : le verre dans le récup'verre, carton-papier-plastique dans la poubelle jaune et le reste dans la poubelle marron. Deux messages à retenir : ne pas jeter ses déchets dans la nature, cela pollue (cela abime la nature), trier les déchets pour permettre le recyclage.



## Visite des CM au musée Goya

Le jeudi 21 septembre puis le jeudi 28 septembre, les deux classes de CM1-CM2 de l'école de St Alby sont allées au musée Goya, à Castres. Nous avons visité l'exposition « Goya dans l'œil de Picasso ». Nous avons comparé des peintures et des gravures de ces deux artistes, sur le thème de la tauromachie. Ensuite nous avons fait un atelier d'arts plastiques pour dessiner une créature hybride (mi-homme mi-animal). Nous devions dessiner une silhouette humaine en mouvement et mettre des caractéristiques de l'animal choisi.

## CONSEIL DES SAGES : PRÉSENTATION

Le Conseil des Sages, instance démocratique qui vise à valoriser la place des Seniors dans la commune a été créé en 2015.

Le Conseil permet aux aînés de participer à la vie de leur territoire et de s'impliquer aussi bien sur des questions spécifiques aux Séniors que sur la dynamique inter-générationnelle.

Le Conseil peut également mener des projets à bien.

Forts des expériences et de la diversité, l'avis du Conseil des Sages est très utile pour développer le bien vivre ensemble.

Si vous souhaitez rejoindre cette instance démocratique ou vous renseigner à son sujet, n'hésitez plus et contactez la mairie.

Tel. 05 63 61 22 59.

*Plantation des arbres avec les enfants des écoles primaire et maternelle – suite du projet sur la création d'un arborétum*



*Intervention des membres du conseil des sages dans les écoles pour le pressage du jus de pomme avec l'association des Saisons de la Vallée.*



## NOS ARTISANS, ENTREPRENEURS, COMMERÇANTS

### **AFONSO MENDES ALBERTO**

*Exploitation forestière et sylviculture*

3 Chemin de la Gacharié

05 63 61 09 47

### **EURL ALADIN**

*Entreprise de nettoyage*

15 Chemin d'Aupillac

09 75 43 63 62

### **ALQUIER THIERRY**

*Tous travaux*

16 Avenue de la Mairie

05 63 61 57 77

### **ARNAUD PASCAL**

*Plombier*

40 Chemin des Vignes

09 63 61 15 58

### **ASTRUC BOULANGERIE**

16 Av. du Languedoc Roussillon – St Alby

05 60 61 19 70

### **AU PANIER D'ANGE CROS Philippe**

*Epicerie ambulante*

4 impasse Les Hauts de Laurion

09 75 26 79 98

### **AUTAN TRANSPORTS SARL**

*Transport de marchandise*

5 Route de Mazamet – Calmon

05 63 97 98 26

### **CEGELEC SUD-OUEST SA**

*Electricité*

1890 Route de Castres

05 63 61 90 27

### **CHABBERT**

*Transport*

249 Rue de la Scierie - La Roubinarié

05 63 61 12 89

### **COUSINIE Gérard**

*Electricien*

6 Rue des Roses – Fontalba

05 60 61 41 93

### **CULIE Marc**

*Menuiserie*

3 Rue de Cargo Miol – Le Vaccant

06 08 16 78 42

### **ECLAT DE SOIE - GOLECKY Coralie**

*Esthéticienne*

8 Rue des Cordonniers

06 20 47 30 48

### **E.M.G. DEMOLITION VIDAL**

14 Route du Galinrey - ZA Galinrey

06 50 74 06 49

### **FABRE Sébastien**

*Menuisier ébéniste*

4 Route de Dourgne

05 63 61 67 58

### **FARENC fabricant**

*Matériaux pour animaux*

598 Route de la Seignarié - Lacalm

05 63 98 10 85

### **FG MOTO**

*Réparation moto & vélo*

Zone Artisanale du Galinrey

09 53 39 62 61 / 06 17 17 70 90

### **FLORIMONT ART'CESSOIRES**

*Créateur d'accessoires*

4 Route de Lacalm

07 81 65 76 44

### **FRANCESCATTI Michel**

*Electricien*

5 Rue de Combelandes – La Roubinarié

05 63 98 60 58

### **GASTON FRÈRES**

*Peinture, rénovation, isolation*

ZA du Galinrey

05 63 61 25 64

### **GAU Michel**

*Maçonnerie*

2 Chemin de la Grotte – Lacalm

05 63 61 74 09

### **GISCLARD Aurélien**

*Exploitant agricole*

24 Rue de la Mairie

07 83 31 72 18

### **HURET François**

*Plombier*

18 Rue Chantecler

05 63 97 06 31

### **KART'IN FAMILY**

*Karting électrique*

10 Route de Caucalières

05 63 72 15 75

### **LADERVAL Jérôme**

*Tous type de travaux*

Lacalm

## NOS ARTISANS, ENTREPRENEURS, COMMERÇANTS

### LA FERME D'EN SERVOLE

*Apiculteur et castanéiculteur*

1 Rue d'En Servole

06 89 31 12 65

### LAHERA PRODUCTION

1 Chemin d'Aupillac – La Roubinarié

05 63 61 66 38

### LAHFER SARL

2 Route de Caucalières – La Roubinarié

05 63 61 39 94

### LA MOUSSE TARNAISE

*Fabrication et vente de bière artisanale*

10 Rue des Flandres – St Alby

06 21 08 72 48

### LA STORIA Discothèque

La Roubinarié

05 63 98 41 40

### LES ANES DE L'AUTAN

1385 Chemin de la Métairie Neuve

05 63 58 78 20

### LES ECURIES DU MILIAS

1 Chemin du Colombier

06 20 15 60 65

### LOUP Thierry EURL

*Maintenance et chaudronnerie*

9 Route du Galinrey - ZA Galinrey

05 63 98 38 63

### MARIGO ELEC

*Electricité*

4 Route du Galinrey - ZA Galinrey

09 83 20 20 14 / 06 58 43 79 34

### MEILLAND SARL

*Chaudronnerie*

8 Route du Galindrey

05 63 61 23 55 / 06 14 80 23 08

### MEL'ÉCLAT

*Nettoyage professionnel*

06 21 05 43 80

### NEGRE David

*Electricien*

Lacalm

06 73 74 67 74

### PHARMACIE HERAL Xavier

7 Rue des Œilletts – Fontalba

05 63 61 34 34

### POCHON Anthony

*Multi services*

06 95 68 93 83

### PUERTA Raphaël

*Menuisier*

7 Chemin du Lavoir – Roussoulp

05 63 98 09 13

### REDOULES Alain

*Maçonnerie*

*Construction - Démolition*

23 Rue des Champs – Lacalm

06 84 78 85 34

### RÉMY CATHALA

*Ramoneur*

4 Route du Courbas

06 33 80 74 11

### RENOV HABITAT

*Tous travaux*

Chemin des Capucines – Fontalba

05 63 98 55 89

### ROMO Alain

*Peintre - plâtrier*

86 Route de Lacalm – Calmon

05 63 61 97 38

### SANCHEZ Thierry

*Plombier*

31 Rue Chanteclerc – Fontalba

05 63 98 12 80

### SAULIERES ET CIE

*Vente et entretien d'ascenseur*

Zone Artisanale du Galinrey

05 63 61 23 13

### SOCIÉTÉ NOUVELLE APL

*Réparation poids lourds*

249 Rue de la Scierie

06 16 68 26 43 / 05 63 61 48 45

### TAÏMA

*Vente de peinture*

1, impasse du Galinrey - ZA du Galinrey

05 63 61 07 65

### VIALARET SAS

*Maçonnerie*

8 Chemin d'Aupillac – Le Vacant

05 63 61 54 40

### VIDAL OSSATURE BOIS

*Construction bois - terrasse pergola*

06 43 08 97 86

### VOLANTE Julien

*Espaces vert multi service*

06 23 71 51 17

## BERCAIL

Au cours des vacances d'automne 2023, les ados du Bercaïl ont participé à diverses activités. Pour le côté culturel, ils ont eu l'opportunité de visiter la Cité de Carcassonne et par la même occasion se faire quelques frayeurs à la « Maison hantée ». Ils ont eu la chance de découvrir et apprécier l'atelier Fantastic Art à Mazamet. Au cours d'une matinée, lors d'un café-débat, les ados se sont exprimés autour de plusieurs sujets comme les dangers des réseaux sociaux ou encore le cyber-harcèlement. Après un retour positif, cette forme de débat sera reconduite lors des vacances de fin d'année. Sur le plan sportif, il y a eu une rencontre inter-structure au Pt de l'Arn autour des jeux de raquettes (padel, tennis) en partenariat avec les MJC de St-Baudille et de Labruguière. D'autres activités ont été mises en place tout au long des vacances (cuisine, sortie ciné, après-midi halloween...) ; les jeunes sont venus nombreux et ont apprécié.

Concernant les évènements, le service jeunesse s'est engagé sur l'organisation d'une soirée « Futsal » dans le cadre du téléthon qui s'est déroulée le vendredi 17 novembre 2023 au complexe sportif Alain Guiraud à Fontalba. Par ailleurs, 4 jeunes fréquentant régulièrement le Bercaïl se sont positionnés sur le dispositif départemental « TKT je gère ». Ce dispositif consiste à monter un projet et le présenter oralement devant un jury composé de professionnels afin de susciter, soutenir l'engagement et l'initiative des jeunes Tarnais. Clarisse, Evan, Luka et Timéo ayant retenu l'attention du jury, se sont vu octroyer une subvention pour mener à bien leur action durant les vacances d'avril 2024, qui mêlera sport et santé. Merci pour leur investissement. Les ados participeront à la préparation des futurs évènements en allant démarcher par exemple les commerçants (organisation du loto de la MJC prévu début mars 2024).



## MJC LA RUCHE



### Les monstres mignons viennent à la ruche

Ça y est la rentrée est passée et nous voilà déjà en vacances mais cette fois-ci ce sont les vacances d'automne. La saison est lancée malgré une météo un peu capricieuse. Les animateurs ont réussi à faire face à ce temps et ont pu réaliser la quasi-totalité des activités prévues.

Oh mais que voyons-nous ? Des araignées et des citrouilles qui volent dans les airs avec une décoration inhabituelle à la ruche. Et oui vous l'avez compris la ruche a rangé ses couleurs d'été et a revêtu celles d'Halloween. Il s'est passé des choses bizarres à la MJC comme la réalisation d'un gâteau sanglant mais délicieux par notre enchantresse Hasna et ses mignons petits monstres. Nos petits monstres ont aussi fait des activités monstrueuses qui ont servies à décorer la salle. Ils ont même eu la chance de pouvoir faire une sortie à la médiathèque de Mazamet afin qu'on leur conte de merveilleuses histoires.

Voilà une semaine bien remplie. Nos petits enfants se sont ensuite transformés en monstres pour aller faire trembler le village afin de récolter de délicieuses sucreries. Le soir, la ruche s'est changée en bâtiment de l'horreur avec un apéro dînatoire en compagnie des parents et des animateurs.



### Marché de Noël

Le vendredi 8 Décembre à eu lieu le premier Marché de Noël de la MJC dans les locaux de l'école primaire de St-Alby. Un événement qui a rassemblé beaucoup de monde pour une première et qui s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur.

Au programme: des stands de créations avec des objets créés de toutes pièces par les enfants avec l'aide de leurs animateurs, des stands gourmandises avec la vente de gâteaux, sachets de bonbons, roses des sables, crêpes, muffins... Une buvette avec la vente de boissons, thé, café, chocolat chaud.

Sans oublier la visite du Père Noël qui a fait un long chemin pour venir rendre visite aux enfants afin de prendre de nombreuses photos et discuter avec eux pendant un long moment. Pour clôturer ce magnifique Marché de Noël un spectacle a eu lieu dans la grande salle d'activité de l'école. C'est Vanessa Fitoussi qui est venue nous proposer son spectacle clownesque "ORIGINES" présenté par le théâtre de la Terre. Il a d'ailleurs été beaucoup apprécié par les enfants.

Un grand merci à toutes les personnes ayant contribué au bon déroulement de cet événement. Merci à toutes les personnes qui se sont déplacées pour venir voir notre premier Marché de Noël.

MERCI ET À L'ANNÉE PROCHAINE !!!



## RECENSEMENT

Cette année, la commune d'AIGUEFONDE réalise le recensement de sa population. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024 par 7 agents recenseurs.

### Comment ça se passe?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

### Pourquoi êtes-vous recensés?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population: âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la mairie au 05-63-61-22-59. Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).



## RTE - AVIS TRAVAUX ENTRETIEN

Des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension : Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune d' AIGUEFONDE à dater du 10/01/2024 jusqu'au 15/03/2024. L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE – Groupe Maintenance Réseaux PYRENEES, à l'entreprise : ACTIFOREST [kp.actiforest@orange.fr](mailto:kp.actiforest@orange.fr) 06 70 90 66 93.

Pour toute question générale sur l'entretien de la végétation réalisé par RTE, vous pouvez consulter le guide élaboré avec Enedis, l'ONF, les représentants de la Forêt Privée Française et les Chambres d'Agriculture, à l'adresse : [https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege\\_1213a\\_v7\\_1\\_1.pdf](https://www.foretpriveefrancaise.com/data/gvege_1213a_v7_1_1.pdf) ou directement via le flashcode ci-contre.

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux : RTE GMR PYRENEES - 87 rue Jean GAYRAL - 31200 TOULOUSE - Philippe DENIAU (06.07.51.87.36)



## URBANISME : INFO SECRETARIAT

Accueil Urbanisme : lundi-mercredi-jeudi : de 14h à 16h ou sur rendez-vous pour les autres jours (Tél. 05 63 61 22 59). Le Plan Local d'Urbanisme est consultable en ligne sur le géoportail de l'urbanisme-accueil. Il suffit d'entrer le nom de la commune avec le code postal.

## ELECTIONS EUROPEENNE DU 9 JUIN 2024

**Pour voter**, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales de votre commune. Cette inscription, possible jusqu'au 3 mai 2024, peut se faire en mairie, par internet directement sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) ou par courrier en téléchargeant le formulaire que vous trouverez sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de présenter une pièce d'identité le jour du vote.

## REUNION PUBLIQUE

Invitation des habitants du village d'Aiguefonde à une réunion publique mardi 12 décembre en salle du conseil.



## CITOYENNETÉ

Minute de silence à la mémoire de Dominique BERNARD professeur de lettre à ARRAS tué par arme blanche par un ancien élève



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023 À 20H30 - RAPPORT SUCCINT

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 5 octobre 2023, s'est réuni le 11 octobre 2023, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

### Compte rendu de décisions

Décision du 29 juin 2023 :

Renouvellement de la convention pour la réalisation d'un feu d'artifice le jeudi 13 juillet 2023. Participation forfaitaire fixée à 1.10€ par habitant.

Décision du 7 juillet 2023 :

de renouveler auprès du Collège Jean-Louis Etienne - 81200 Mazamet - la fourniture des repas de midi pour le restaurant scolaire municipal ouvert aux enfants de l'école primaire de Saint-Alby à Aiguefonde, au prix de 3.80 € par repas et de signer la convention correspondante pour un an à compter du 1er septembre 2023.

Décision du 24 juillet 2023 :

Dans le cadre d'Appel à Projets, la Région Occitanie accompagne les projets de construction ou de réhabilitation d'équipements sportifs de proximité et d'accès libre.

Dans le cadre des travaux de construction de terrains sportif (foot 5, terrain d'entraînement avec éclairage et city stade avec éclairage), il a été demandé une subvention auprès de la Région Occitanie pour ces dossiers, dont le coût total s'élève à 114 146.31 € HT,

### Plan de financement prévisionnel, comme suit :

-Terrain d'entraînement avec éclairage : .....	21 933.60 € HT
-City stade avec éclairage : .....	40 713.20 € HT
-Foot 5 :	
Eclairage : .....	1 273.00 € HT
Protection murale : .....	3 040.00 € HT
-Eclairage du stade existant : .....	34 434.80 € HT
-Pare-ballons : .....	12 751.71 € HT
<b>Total</b> .....	<b>114 146.31 € HT</b>
Subventions sollicitées :	
La Région Occitanie : .....	17 121.95 € (15 %)
Autofinancement Communal : .....	97 024.36 € (85 %)

Décision du 17 août 2023

Considérant la demande de l'association « les gardiens de la baraque » d'utiliser le centre de Loisirs « La Ruche » d'Aiguefonde pour effectuer leur activité.

Décide :

- D'autoriser l'association « les gardiens de la baraque » à utiliser les salles du centre de loisirs « La Ruche » d'Aiguefonde pour effectuer son activité, conformément à la convention annexée,

- De signer la convention tripartite entre la Commune, la MJC d'Aiguefonde et l'association « les gardiens de la baraque » pour une période d'un an à compter du 1er septembre 2023.

Décision du 17 août 2023

Approbation de la convention de mandat de gestion avec la SCIC SA SudFrance - Gîte de France du Tarn et la Commune d'Aiguefonde pour l'année 2023 qui prendra fin le 06/01/2024 sans reconduction tacite. Son renouvellement fera l'objet d'une nouvelle convention.

Approbation de la charte des Gîtes du Réseau « Gîtes de France et Tourisme vert » pour des périodes successives de 12 mois. Les renouvellements de la Charte, interviennent par tacite reconduction conformément à l'article V de la Charte,

Décision du 24 juillet 2023

Considérant que les travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'ancien presbytère d'Aiguefonde d'extension nécessitent l'adaptation de certaines prestations à la demande du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

Il convient d'effectuer un avenant pour le lot n° 2 MENUISERIE SERVICES MARC CULIE : prestation de mise en service de canons provisoires sur la porte d'entrée et porte d'accès jardin non réalisée (moins-value de 100 € HT),

Sachant que les montants résultant de ces modifications de travaux entraînent une variation de l'enveloppe des travaux qui passe à 203 389.93 € HT, soit une moins-value de 100 € HT.

## AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

### **2023-029. Exonération des pénalités de retard aux trois entreprises (Vialaret, Menuiserie Service et Carcelles) pour le marché de réhabilitation et d'aménagement de l'ancien presbytère**

Monsieur le Maire expose :

Entreprise VIALARET

La commune d'Aiguefonde a notifié le 04/04/2022 à l'entreprise VIALARET le lot 1 du marché, dont le montant s'élève à 53 990 € HT auxquels se sont rajoutés deux avenants (19 005€).

Le délai global d'exécution du marché, est fixé à 10 mois à compter de la notification.

Cependant, la réception dudit marché n'a pu être réalisée que le 31/05/2023.

Entreprise MENUISERIE SERVICES

La commune d'Aiguefonde a notifié le 04/04/2022 à l'entreprise MENUISERIE SERVICES le lot 2 du marché, dont le montant s'élève à 20 740.39 € HT auxquels se sont rajoutés deux avenants (231.57€) en plus-value, portant le total à 20 971.96 € HT.

Le délai global d'exécution du marché, est fixé à 10 mois à compter de la notification

Cependant, la réception dudit marché n'a pu être réalisée que le 31/05/2023.

Entreprise CARCELLES

La commune d'Aiguefonde a notifié le 28/04/2022 à l'entreprise CARCELLES le lot 6 du marché, dont le montant s'élève à 27 300 € HT.

Le délai global d'exécution du marché, est fixé à 10 mois à compter de la notification.

Cependant, la réception dudit marché n'a pu être réalisée que le 31/05/2023.

Il convient de rappeler que l'application des pénalités de retard intervient uniquement si les pénalités sont prévues par le marché et si la circonstance ayant conduit à leur application est imputable à l'entreprise titulaire du marché ou au sous-traitant.

Les intempéries, la situation sanitaire et la pénurie de matériel ont retardé les réunions de chantier, levées de réserve et donc la réception des prestations pour ces trois entreprises.

De ce fait il est constaté que le retard ne relève pas de la responsabilité des entreprises VIALARET, MENUISERIE SERVICES et CARCELLES.

Il serait dans ces conditions inéquitable et non conforme à l'esprit des dispositions contractuelles prévoyant une pénalisation du retard pris par l'entreprise dans l'exécution de son marché, d'appliquer des pénalités de retard.

Il y a lieu, en conséquence, de renoncer totalement à l'application des pénalités de retard envers ces trois entreprises, dans le cadre de l'exécution du marché.

*Approuvé à l'unanimité*

### **2023-030. Soutien aux victimes du séisme au Maroc – Attribution d'une aide exceptionnelle**

Sensibles aux drames humains de cette tempête et dans l'élan de solidarité international qui se met en place, la commune d'Aiguefonde tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple libyen, dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les victimes de la tempête « Daniel », dans la mesure des capacités de la collectivité et de faire un don d'un montant de 1 000 € au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE.

*Approuvé à l'unanimité*

### **2023-032. Intention de candidature au Contrat Bourg Centre 2022-2028**

Le Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée entre la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, le Département du Tarn, le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et la Région Occitanie pour la période 2022-2028,

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité,
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous,
- Le développement de l'économie et de l'emploi,
- La qualification du cadre de vie - qualification des espaces publics et de l'habitat,
- La valorisation des spécificités locales - patrimoine naturel /architectural /culturel.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat.

Le Contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028 permet également de mobiliser des aides régionales pour les projets d'investissement des collectivités locales du territoire (aménagement des espaces publics, équipements, accessibilité, rénovation énergétique, logements...).

Il est proposé au Conseil Municipal de porter la commune candidate au contrat bourg centre 2022-2028.

*Approuvé à l'unanimité*

## 2023-033. Attribution d'aides à la destruction de nids de frelons asiatiques

Monsieur Vincent GAREL, Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer les aides pour la destruction de nids de frelons asiatiques comme suit :

NOM Prénom - Adresse.....	Subventions
Mme ROUQUIER Nathalie –405 avenue des Noisetiers - Aiguefonde .....	40 €
Mme VERIN Mandy – 10 rue des Anémones - Aiguefonde.....	40 €
Mme IMBERT Danielle – 12 rue des Anémones - Aiguefonde.....	40 €
M. OUAHLIMA Djamel - 22 chemin des Vignes - Aiguefonde .....	40 €
Mme MARAVAL Maëva – 25 avenue du Languedoc Roussillon - Aiguefonde .....	40 €
TOTAL .....	200 €

*Approuvé à l'unanimité*

## 2023-034. Désignation d'un référent déontologue pour les élus

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,  
VU l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1<sup>er</sup> dont les dispositions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local, Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner un référent déontologue afin d'accompagner les élus au cours de leur mandat. A ce titre il sera chargé d'apporter, à tout élu qui le saisit, tout conseil utile au respect des principes déontologiques énoncés dans la charte de l'élu local.

Monsieur Claude BEAUFILS, candidat, est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

*Approuvé à l'unanimité*

## 2023-035. Autorisation à M. le Maire de lancer une étude relative à l'installation et l'exploitation, en vente totale, d'une centrale photovoltaïque sur le site du boulodrome de Saint-Alby

La commune d'Aiguefonde a pour projet d'installer et d'exploiter, en vente totale, une centrale photovoltaïque sur le site du boulodrome de Saint-Alby (ombrière de parking, toiture ainsi qu'un pré-équipement global pour accueillir des bornes de recharge pour véhicules électriques). Disposer d'une source d'énergie grâce aux panneaux photovoltaïques permet de participer à la production d'énergie renouvelable.

C'est un investissement qui permet d'allier la rentabilité et l'intérêt environnemental. Dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de consulter les différents intervenants nécessaires à la réalisation de ce projet.

*Approuvé à l'unanimité*

## 2023-036. Travaux de la traversée de Saint-Alby - Echange parcelles entre M. et Mme BARTHÈS et la Commune

*Délibération ajournée*

## 2023-037. Travaux de la traversée de Saint-Alby - Echange parcelles entre Mme FERRASSE et la Commune

*Délibération ajournée*

## 2023-038. Régularisation parcelle n° 3105 boulodrome de Saint-Alby

Acquisition de la parcelle située au boulodrome de Saint-Alby, cadastrée section A n° 3105 d'une superficie de 522 m<sup>2</sup> appartement au GFA du Moulin Neuf pour la somme de 1 000 €.

*Approuvé à l'unanimité*

## 2023-039. Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion, pour la passation de la convention de participation risque « Prévoyance » couvrant les risques financiers encourus par les agents, en vertu de ses obligations à l'égard du personnel.

Le Maire expose :

Vu la loi de modernisation de la fonction publique du 6 août 2019, et ses décrets pris pour son application, imposent aux employeurs publics de participer financièrement à la « Protection Sociale » de leurs agents, sur les risques « Prévoyance » et « Santé ».

Vu l'obligation des employeurs publics à participer au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour le risque «Prévoyance» et 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour le risque «Santé».

Vu le Code Général de la Fonction Publique

Le Centre de gestion a décidé de mettre en place une procédure de mise en concurrence pour le risque « Prévoyance » avec effet de la convention de participation au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- de participer à la procédure de mise en concurrence pour le risque « Prévoyance » organisée par le Centre de gestion. La collectivité s'engage à fournir les éléments statistiques nécessaires à cette procédure, demandés par le Centre de gestion.
- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance », à adhésion facultative, que le Centre de Gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer à la convention de participation sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTIONS ORALES - DES ÉLUS DE L'OPPOSITION :

Monsieur le Maire, en accord avec les auteurs, lit les questions à haute voix telles qu'elles ont été écrites.

### 1- Convoi exceptionnel

- *Le 6 septembre 2023 en fin de matinée, un convoi exceptionnel s'est retrouvé coincé entre CALMON et LACALM. Il a fallu faire intervenir les agents municipaux pour venir couper un arbre sur un terrain privé afin de pouvoir dégager le convoi.*

*Qui va payer le temps passé par les agents sur cette intervention ? Va-t-on demander à l'entreprise de payer ?*

- **M. GAREL** : explique qu'un convoi exceptionnel s'est retrouvé bloqué sur la voie communale n° 3. Pour le dégager, un petit arbre a été abattu par le chauffeur du camion qui avait une tronçonneuse.

Deux agents des services techniques sont intervenus pour dégager la voie publique, ce qui a représenté au total ½ heure de temps pour chacun. Je n'ai aucun problème à refacturer à l'entreprise mais cela coutera plus cher administrativement que de régler une ½ à chaque agent.

M. LACROUX émet un doute quant à la personne qui a coupé l'arbre. M. GAREL affirme que M. MAILHÉ responsable des services techniques lui a confirmé que les agents n'ont pas coupé l'arbre mais qu'ils ont juste retiré les branches qui se trouvaient sur la voie publique. Et M. GAREL d'ajouter je ne pense que M. MAILHÉ « s'amuserait » à me mentir...

### 2° - Terrain en friche à CALMON

- *Lors de notre dernier conseil municipal en date du 28 juin 2023, nous avons évoqué les problèmes rencontrés par M et Mme TAILLEFER ainsi que M et Mme MALRIC concernant un terrain en friche à côté de chez eux. Ils vous ont envoyé un premier courrier recommandé avec accusé de réception en date du 15 mai 2023, resté sans réponse. Vous nous avez alors dit qu'une demande avait été formulé par le secrétariat de la mairie aux Finances Publiques le 24 mai 2023 et que vous attendiez la réponse avant d'informer les personnes concernées. Depuis lors, un deuxième courrier recommandé vous a été envoyé par ces mêmes personnes mais ils n'ont toujours pas de nouvelles de cette affaire.*

*En date du 31 juillet 2023, les Finances Publiques vous ont envoyé des informations mais vous n'avez rien fait parvenir aux familles TAILLEFER et MALRIC.*

*Un troisième courrier recommandé vous a été adressé par ces derniers en date du 29 septembre 2023 vous demandant d'intervenir car la situation devenait urgente. Il y a des animaux, probablement des nuisibles, qui ont élu domicile dans cette friche.*

*Quand est-ce qu'une décision sera prise pour que les personnes citées retrouvent la tranquillité ?*

- **M. GAREL** : explique que depuis plusieurs mois les employés de mairie recherchent les propriétaires du terrain en friche, en vain. Il précise également que la policière municipale investigue pour trouver des renseignements, en vain pour l'instant.

En séance, M. LACROUX produit un récépissé sur lequel rien ne nous permet d'identifier les héritiers.

### 3° - Entretien des espaces verts et des voies

- *Plusieurs habitants nous ont contacté à ce sujet et notamment :*

*-Impasse du bassin, voie perpendiculaire au chemin des vignes, où se trouve un déversoir qui peut être utilisé en cas de fortes pluies. Les bordures ne sont pas nettoyées et ce sont les riverains qui effectuent ce nettoyage.*

- **M. GAREL** : explique que l'épareuse a été passée entre le 10 et le 15 septembre dernier, M. MAILHÉ y est passé hier, il y a juste quelques petites repousses.

*-Partie de route située sur la commune d'Aiguefonde entre Le Fourchat et le pont d'En Béral : le re-goudronnage et nettoyage des fossés y sont demandés.*

Pour le goudronnage M. MAILHÉ y est passé, il faudra envisager de le refaire, quant au nettoyage il est programmé d'ici la fin octobre (épareuse et curage des fossés).

Avec l'arrivée du nouveau responsable technique Alexandre MAILHE, qu'est-il prévu pour l'amélioration nécessaire de l'entretien des espaces verts et des voies communales ?

M. GAREL explique : les agents œuvrent au quotidien pour nettoyer les espaces verts et depuis l'arrivée du responsable des services techniques, il y a un peu plus d'un mois et soutenu par l'équipe, les villages de Fontalba, Calmon, La Seignarié, Lacalm, La Roubinarié et les écoles ont été entièrement nettoyés et terminés. Les cimetières sont propres. Le nettoyage et l'abattage d'un acacias aux abords de la grotte de Lacalm a été effectué. Aiguefonde village est en cours. L'épareuse a été passé sur 80% environ de la commune.

1,800T environ d'enrobé à froid a été déposé sur diverses voies de la commune (Fontalba, Lacalm et Aiguefonde).

### 4° - Travaux de Saint Alby

- *Peut-on faire le point sachant que les travaux étaient initialement prévus pour démarrer en 2023 ?*

- **M. GAREL** : explique que la procédure de démolition des bâtiments devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023 À 20H30 - RAPPORT SUCCINT

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 6 décembre 2023, s'est réuni le 12 décembre 2023, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

### Compte rendu des décisions

Décision du 29 juin 2023 : Renouvellement de la convention pour la réalisation d'un feu d'artifice le jeudi 13 juillet 2023 sur la zone de loisirs des Montagnès avec les 7 communes du Bassin Mazamétain (Mazamet, Aiguefonde, Aussillon, Bout du Pont de l'Arn, Caucalières, Payrin-Augmontel et Pont de l'Arn). Fixation de la participation forfaitaire à 1.10 € par habitant (population DGF 2022).

Décision n° 2023-016 du 7 juillet 2023 : Renouvellement auprès du Collège Jean-Louis Etienne - 81200 Mazamet - la fourniture des repas de midi pour le restaurant scolaire municipal ouvert aux enfants de l'école primaire de Saint-Alby à Aiguefonde, au prix de 3.80 € par repas, pour une période d'un an à compter du 1er septembre 2023.

### AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

#### 2023-040. Travaux d'extension et de réaménagement de l'accueil de loisirs « la ruche » : attribution des lots n° 1 à 11 avec options aux entreprises

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal, d'approuver le tableau d'attribution des lots aux entreprises, tel que présenté ci-dessous :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	ADRESSE	MONTANT HT en €	MONTANT TTC
Lot 1	Gros œuvre-démolitions	VIALARET SAS	8 Chemin d'Aupillac 81200 AIGUEFONDE	182 451,50	218 941,80
	Option Fondation Préau			5 360,00	6 432,00
	Option Tranchée réseau Elec			3 880,00	4 656,00
Lot 2	Ossature bois – Charpente Couverture	NOVABOIS	ZA du Causse 5 rue Claude Galien 81100 CASTRES	78 272,00	93 926,40
	Option Descente EP Préau			434,00	520,80
Lot 3	Étanchéité	NOVETANCHE	34 rue de la Ferronnerie 81200 MAZAMET	24 867,14	29 840,57
	Option Préau			5 636,83	6 764,20
Lot 4	Serrurerie	NOVABOIS	ZA du Causse 5 rue Claude Galien 1100 CASTRES	13 392,00	16 070,40
	Option Préau			15 660,00	18 792,00
	Option Reprise Entrée			3 410,00	4 092,00
Lot 5	Menuiseries extérieures	MENUISERIE SERVICES-CULIÉ	3 rue de Cargo Miol 81200 AIGUEFONDE	28 858,10	34 629,72
	Option Occultation			3 559,20	4 271,04
Lot 6	Menuiseries intérieures	MENUISERIE SERVICES-CULIÉ	3 rue de Cargo Miol 81200 AIGUEFONDE	7 761,13	9 313,36
	Option Occultation			1 212,14	1 454,57
Lot 7	Plâtrerie – Isolation -Plafonds	MONTAGNÉ PLAQUISTE	ZI de la Pomme - 7 ch. de la Pomme - 31250 REVEL	42 807,46	51 368,95
Lot 8	Peinture	LACOMBE	3 av. Georges Clémenceau 81600 GAILLAC	10 570,88	12 685,06
Lot 9	Sols souples	URIA et FILS	20 rte de la Durenque 81490 NOAILHAC	5 158,29	6 189,95
Lot 10	Electricité – CFO - CFA	SAS RAHOUX	42 av. Franchet d'Esperey 81000 ALBI	39 529,70	47 435,64
Lot 11	Plomberie – Sanitaire - CVC	SAS RAHOUX	42 av. Franchet d'Esperey 81000 ALBI	93 469,30	112 163,16
<b>TOTAL</b>				<b>566 289,67</b>	<b>679 547,62</b>

Approuvé à l'unanimité

## **2023-041. Exécution du budget 2024 avant son vote- Ouverture de crédits en section d'investissement dans la limite des quarts de crédit ouvert en 2023**

En attente du vote du Budget Primitif, afin de liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 202, il est proposé au conseil municipal de voter, dans la limite des quarts de crédits, qui ont été ouverts au budget de l'exercice 2023.

*Approuvé à la majorité*

## **2023-042. Attribution d'acomptes sur subventions pour l'année 2024**

En attente du vote du BP 2024, afin de garantir le bon fonctionnement des associations et de leur trésorerie, il est proposé au conseil municipal d'accorder un acompte sur la subvention 2024 à l'association les bambins d'Autan, gestionnaire de la crèche pour un montant de 7 500 €, ainsi qu'à la MJC d'Aiguefonde qui met en œuvre l'ALAE dans les deux écoles publiques, pour un montant de 7 500 €.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-043. Attribution de subvention**

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association repas service à domicile « Vallée du Thoré Mazamet-Aussillon » pour un montant de 100€.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-044. Attribution d'aide à la destruction nid de frelons asiatiques**

Proposition d'attributions d'aide pour la destruction de nids de frelons asiatiques, comme suit :

NOM Prénom - Adresse	Subventions
Mme FABRE Chantal – rue de la Poste - Aiguefonde .....	40 €
M. et Mme BALOCCO Nicolas – 2 impasse du Bassin - Aiguefonde .....	40 €
M. et Mme COLOMBIER Claude – 6 rue de Lorraine, Saint-Alby - Aiguefonde .....	40 €

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-045. Admission en non-valeur**

Suite à un état d'admission en non-valeur dressé par le comptable public relatif au budget principal.

Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur de la créance, pour un montant global 831.13 €.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-046. Contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) pour les copies internes d'œuvres protégées**

Modification du tarif de la redevance annuelle, qui passe à 200 € HT au lieu de 150 € HT pour un effectif compris entre 1 et 11 agents et élus, en capacité de recevoir et d'échanger des articles,

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-047. Concertation relative à la définition des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR) de la Commune d'Aiguefonde**

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAE nR doit être prise au plus tard le 10 novembre 2023 puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans les Pyrénées-Atlantiques.

Compte tenu de ce délai très bref, le Maire propose de mettre à disposition du public la pièce explicative et les cartes (support papier) permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 15 janvier au 15 février 2024.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-048. Convention relative au versement d'un abondement de la commune d'Aiguefonde au budget de l'assainissement collectif du SIVAT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'abonder le budget de l'assainissement collectif du SIVAT pour un montant de 6530 € afin de limiter l'évolution de la facture aux usagers ; autorise le Maire à signer, pour l'exercice financier 2023, la convention relative au versement d'un abondement de la Commune de Payrin-Augmontel au budget de l'assainissement collectif du SIVAT ; dit que les crédits sont portés au budget primitif de l'exercice 2023 en section de fonctionnement chapitre 65 « autres charges des gestion courante » – 65541 – « contribution aux organismes de regroupement ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, depuis le 1er janvier 2020, le SIVAT exerce la compétence assainissement collectif sur 7 communes du bassin mazamétain.

Monsieur le Maire expose qu'afin de limiter l'évolution de la facture aux usagers, il est nécessaire d'abonder le budget de l'assainissement collectif du SIVAT pour un montant de 9 410 €. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2023 en section de fonctionnement au chapitre 65.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-049. Approbation du règlement intérieur de la cantine scolaire modifié**

Considérant la mise en place d'un « portail famille » permettant de dématérialiser les démarches de réservation et paiement de la cantine, il convient de modifier le règlement existant des écoles de Saint-Alby et de Fontalba, il convient de modifier le règlement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-050. Fixation des tarifs repas de cantine pour les écoles de Fontalba et Saint-Alby**

Considérant les augmentations successives des prestataires qui fournissent les repas de cantine, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'augmenter le tarif des repas de 10cts à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

* 1 enfant fréquentant la cantine : .....	3.80 €
* 2 enfants fréquentant la cantine : .....	3.75 €
* 3 enfants fréquentant la cantine : .....	3.50 €
* Adultes : (Personnel enseignant ou autre selon possibilité d'accueil) : .....	5.30 €

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-051. Avenant n° 7 pour 2024 : Convention pluriannuelle d'objectif/MJC Aiguefonde /EMJICÉ**

Dans l'attente de la renégociation du contrat avec la CAF du Tarn et les différents organismes, il est proposé d'approuver l'avenant 7 à la convention pour 2024 afin d'assurer la continuité du service et la participation aux frais correspondants relatifs à la MJC d'Aiguefonde.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-052. Commune/EMJICÉ – Avenant n°7 à la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement pour 2024**

La convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement a pour objet de préciser le cadre du soutien financier apporté par la commune d'Aiguefonde à la FRMJC Midi-Pyrénées dans le cadre de la convention d'objectifs présentée lors de cette même séance.

Dans l'attente de la renégociation avec la CAF du Tarn des actions et des financements liés à la Politique « Enfance-Jeunesse », il convient de la proroger par avenant n°7 pour l'année 2024.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-053. crèche / convention pluriannuelle d'objectif / association Les Bambins d'Autan – Avenant 6**

La convention pluriannuelle d'objectif a pour objet de préciser le cadre du soutien financier apporté par la commune d'Aiguefonde à la crèche « Les Bambins d'Autan » dans le cadre de la convention d'objectifs présentée lors de cette même séance.

Dans l'attente de la renégociation du contrat avec la CAF du Tarn des actions et des financements liés à la Politique « Enfance-Jeunesse », il convient de la proroger par avenant n° 6 pour l'année 2024.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-054. Désaffectation et déclassement d'une partie de l'impasse du Maine à St-Alby**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée de Saint-Alby, M. et Mme BARTHÈS ont sollicité la commune d'Aiguefonde pour l'acquisition d'une partie de voirie situé impasse du Maine à Saint-Alby – 81200 Aiguefonde, juste devant leur propriété (entre les parcelles n° 427, 426 et 1302), ce qui leur permettrait de sécuriser leur entrée.

Cette emprise d'une contenance de 38 m<sup>2</sup> ≈, constituant un délaissé de voirie, sans utilité particulière, il paraît possible de faire droit à cette demande.

Il est donc proposé au conseil municipal de constater la désaffectation d'une partie de la voirie située impasse du Maine à St-Alby devant l'entrée de M. et Mme BARTHÈS et d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal ;

*Approuvé à l'unanimité*

## 2023-055. Echange parcelle Anne-Marie et Alain BARTHÈS et Commune d'Aiguefonde

M. le Maire propose un échange entre M. et Mme BARTHÈS Alain et Anne-Marie, parcelle cadastrée section A n°1302 d'une superficie de 55m<sup>2</sup>≈ et la Commune, parcelle située entre les parcelles cadastrées n° 429, n°426 et n°1302 pour 38m<sup>2</sup>≈.

*Approuvé à la majorité*

## 2023-056. Servitude de passage pour l'entretien de la canalisation d'eau pluviale

Vu la délibération de la séance du 13 décembre 2007, portant sur l'achat de parcelle ouverte à la circulation lieu-dit « Cargo Miol » et considérant qu'une canalisation d'eaux pluviales est implantée sur la parcelle section A 3168 en limite de ladite parcelle, dans une bande de terrain d'une largeur de 3 mètres et d'une longueur de 46 mètres linéaires environ,

Afin de permettre le maintien et l'accès aux agents de la commune et/ou aux entreprises accréditées par celle-ci pour surveillance et entretien de ces ouvrages, il est proposé d'inscrire dans l'acte de cession une servitude de passage avec les propriétaires fonciers concernés. Les propriétaires s'obligent à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation des ouvrages et à n'entreprendre aucune opération de construction ou d'exploitation qui soit susceptible d'endommager les ouvrages. La commune s'engage à indemniser les dégâts qui pourraient être causés aux cultures et aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, de l'entretien et de la réparation des ouvrages ainsi que de leur remplacement.

*Approuvé à l'unanimité*

## 2023-057. Instruction des autorisations et actes d'urbanisme - Approbation de l'avenant n° 9 visant la reconduction de la convention pour un an

Vu la Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol en date du 03/07/2015 entre la ville de Mazamet, la Communauté d'Agglomération de Castres- Mazamet et la commune d'Aiguefonde,

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture de l'avenant n° 9, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cet avenant.

*Approuvé à l'unanimité*

## 2023-058. Suppression et création d'emploi suite à changement de grade-Filière policière

M. le Maire propose à l'assemblée la suppression de l'emploi de brigadier-chef principal à temps non complet à raison de 17,50h, relevant de la catégorie C et la création d'un emploi de chef de service de police municipale à temps non complet à raison de 17,50h, relevant de la catégorie B, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Approuvé à l'unanimité*

## 2023-059. Accroissement temporaire d'activité : création d'emplois non permanents

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services technique et aux écoles, il convient de recruter des agents contractuels, dont détail ci-dessous :

Accroissement temporaire d'activité			
Nombre	Grade emploi	Durée hebdomadaire	Période
1	Adjoint technique	10/35 <sup>ème</sup>	01/01/2024 au 07/07/2024
1	Adjoint technique	11,15/35 <sup>ème</sup>	08/01/2024 au 07/07/2024
1	Adjoint technique	9,35/35 <sup>ème</sup>	08/01/2024 au 07/07/2024
1	Adjoint technique	8,82/35 <sup>ème</sup>	01/01/2024 au 07/07/2024
1	Adjoint technique	35/35 <sup>ème</sup>	01/01/2024 au 30/06/2024

*Approuvé à l'unanimité*

## 2023-060. Désignation d'un coordonnateur communal relatif au recensement de la population

M. le Maire propose de désigner un coordonnateur d'enquête, chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, qui sera un agent de la collectivité . Cet agent pourra bénéficier, au choix, d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement ou d'IHTS s'il y est exigible.

*Approuvé à l'unanimité*

## 2023-061. Création et fixation de la rémunération d'emplois temporaires d'agent recenseur

M. le Maire propose à l'assemblée la création de 5 postes d'agents recenseurs contractuels afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 8 janvier au 17 février 2024.

La rémunération des agents recenseurs recrutés est déterminée comme suit :

\* 40€ brut la demi-journée de formation,

\* 140€ brut pour la tournée de reconnaissance,

\* ½ h rémunérée par logement sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique,

\* Une indemnité kilométrique sera versée aux agents recenseurs pour l'utilisation de leur véhicule personnel, en fonction du district attribué

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-062. Régime Indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (RIFSEEP)**

Le régime indemnitaire se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
- Et le cas échéant, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), basé sur l'entretien professionnel.

### **I-MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE (INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE)**

Il est proposé à l'assemblée de modifier certains articles du régime indemnitaire, comme suit :

**Articles 1 à 5** : inchangés

**Article 6** : Modalités de maintien ou suppression de l'IFSE

En ce qui concerne le cas des agents momentanément indisponibles (congé maternité et paternité, accident de service ou maladie professionnelle, congé maladie ordinaire, congés annuels et autorisation spéciale d'absence, congés pour formation syndicale), il sera fait application des dispositions suivantes :

- Le versement de l'IFSE est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption, congés de maladie ordinaire dans la limite du traitement.
- Le versement de l'IFSE se poursuivra en cas de temps partiel thérapeutique pour une durée de 6 mois. Au-delà l'IFSE s'appliquera en fonction de son taux d'activité (exemple : 50% d'IFSE pour un temps partiel thérapeutique de 50%...)
- Le versement de l'IFSE se poursuivra en cas de CITIS ou de maladie professionnelle avec un abattement de 50% au bout d'un an d'arrêt en CITIS et abattement de 50% au bout d'un an d'arrêt en maladie professionnelle à partir de la date de reconnaissance.

Les primes et indemnités cesseront d'être versées pendant les congés de longue maladie, grave maladie, longue durée.

Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé accordé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé maladie ordinaire lui demeurent acquises.

### **II – MISE EN ŒUVRE DU CIA (COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL)**

**Articles 7 à 9** : inchangés

**Article 10** : Modalités de maintien ou suppression du CIA

En ce qui concerne le cas des agents momentanément indisponibles (congé maternité et paternité, accident de service ou maladie professionnelle, congé maladie, congés annuels et autorisation spéciale d'absence, congés pour formation syndicale), il sera fait application des dispositions suivantes :

- Le versement du CIA est maintenu pendant les périodes de congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absence, congés de maternité ou paternité, états pathologiques ou congés d'adoption,
- Le versement du CIA sera maintenu pendant les 6 premiers mois de l'arrêt, pour congés de maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, congé pour accident de travail, accident de trajet, accident de service et congé pour maladie professionnelle. Au-delà de 6 mois, le versement du CIA sera supprimé

Les primes et indemnités cesseront d'être versées pendant les congés de longue maladie, grave maladie, longue durée.

Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé accordé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé maladie ordinaire lui demeurent acquises.

**Article 11** : Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-063. Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics**

Le Conseil municipal, considérant qu'il y a lieu de verser une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux ayant perçu une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€ sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, M. le Maire propose à l'assemblée de mettre en place la prime, conformément au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 et de l'avis favorable par le comité social territorial en date du 23 novembre 2023

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-064. Mise à jour des conditions de remboursement des frais de déplacement des agents communaux**

Considérant l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents, il est proposé à l'assemblée de modifier les conditions de remboursement des frais de déplacement des agents communaux.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-065. Motion proposée par l'association des maires sur la fermeture dominicale des magasins de grande distribution de plus de 500m<sup>2</sup>**

Pour faire Face à l'impact des ouvertures programmées le dimanche par certains groupes internationaux de la grande distribution, il est essentiel d'agir collectivement pour maintenir l'offre de services de proximité à la population et l'attractivité de nos communes tarnaises. M. le Maire propose d'approuver la motion.

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-066. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable (RPQS) présenté et adopté par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Arnette et du Thoré (SIVAT).

*Approuvé à l'unanimité*

## **2023-067. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif (RPQS) présenté et adopté par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Arnette et du Thoré (SIVAT).

*Approuvé à l'unanimité*

## **QUESTIONS ORALES - DES ÉLUS DE L'OPPOSITION :**

Monsieur le Maire, en accord avec les auteurs, lit les questions à haute voix telles qu'elles ont été écrites.

### **1 - Stade de FONTALBA (Yves COUZINIE)**

- *Qu'est-il arrivé à la pelouse du terrain de football ?*
- **M. GAREL :** explique que le prestataire a effectué une tonte au mauvais moment et que me terrain déjà chargé d'eau a souffert du passage de l'engin, une discussion est en cours avec le prestataire pour remettre en état le terrain. En 2024 il est envisagé l'acquisition de matériel pour l'entretien, pour assécher le terrain.

### **2 - Commission des travaux (Guillaume GARCIA)**

- *Dans une commune qui se veut démocratique, comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de réunion de la commission des travaux depuis plus d'un an (soit le 23 novembre 2022) alors que des travaux sont effectués ou projetés ?*
- **M. GAREL :** répond que plusieurs réunions liées notamment aux travaux du Centre de Loisirs ont été organisés, que le représentant de l'opposition n'y a pas assisté apparemment ((lié à des problèmes d'envois de convocation qui qui pourtant sont bien parti par mail de la mairie et qu'il n'y a pas besoin d'attendre les commissions pour faire part de propositions, il suffit de prendre son téléphone.

### **3 - Extinction de l'éclairage public (Sylvie ZACARIAS)**

- *Depuis la mise en place de l'extinction de l'éclairage public, êtes-vous en mesure de nous préciser maintenant quelles sont les économies d'énergie réalisées ?*
- **M. GAREL :** explique que nous attendons l'ensemble des factures de 2023, il sera alors fait un état complet. M. le Maire s'étonne de la question, il y a déjà répondu en 2022, où la commune a économisé près de 7 000€.

### **4 - Abattage d'animaux à Saint-Alby (Vivien LACROUX)**

- *En date du 17 novembre 2023, un habitant de Saint Alby nous a signalé que des abattages « clandestins » d'animaux étaient réalisés rue du Poitou dans le passage communal où se trouvent les containers de la communauté d'agglomération Castres-Mazamet. Par mon intermédiaire, nous avons transmis l'information à la première adjointe, madame BLANC. Une enquête a-t-elle été menée par notre policière municipale ?*
- **M. GAREL :** explique que l'agent de police municipale est en contact permanent avec les personnes concernées et fait le nécessaire au quotidien. Toutefois, lorsque ces actions d'abattages se font le WE ou en fin de journée, il lui est difficile d'intervenir et il faut rapidement informer les services de gendarmerie.

### **5 - Dégradation de caméra à la salle polyvalente de FONTALBA ? (Morgane NARVAEZ)**

- *Avez-vous pu enquêter et obtenir des informations sur la personne ayant commis les faits ?*
- **M. GAREL :** explique que ce n'est pas une dégradation mais un vol. De plus la caméra était en cours d'installation. M. le Maire s'étonne de la forme de la question, rappelle qu'il ne dispose pas de « pouvoir d'enquête ». Il précise qu'une plainte a été déposée en gendarmerie.

### **6 - Courriers ou affiches établis au nom de monsieur le maire et des conseillers municipaux. (Yves COUZINIE)**

- *Lorsqu'un courrier ou une affiche (par exemple d'invitation à une cérémonie), est établi au nom du maire et des conseillers municipaux, serait-il possible que les conseillers municipaux aient une copie par mail ?*
- **M. GAREL :** explique qu'il demandera à ce que les invitations soient envoyées plus tôt à l'ensemble des élus.

### **7 - A la demande de M. LACROUX quelques points sont rajoutés avec l'accord de M. le Maire**

- *- Grâce à nous les héritiers de l'indivision Escande ont été retrouvés, le seul document produit était un récépissé sur lequel aucune indication n'était mentionnée.*

*M. LACROUX nous fait également part d'un courrier remis par Mme HUDSON, relatif à un litige entre voisin.*

- **M. GAREL :** répond que ce n'est pas grâce à M. LACROUX, que les héritiers ont été retrouvés mais grâce aux investigations de l'agent de police municipale par différents courriers effectués en recommandés et contacts auprès de la police municipale des différents lieux et s'étonne de la méconnaissance des procédures administratives de M. LACROUX.  
A ce jour, un devis a été présenté aux héritiers qu'ils trouvent trop élevé. Nous leur avons demandé d'effectuer d'autres devis par eux-même.  
En ce qui concerne Mme HUDSON la mairie n'a pas encore reçu le courrier.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.**

## AVEC LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

Depuis le début du mandat, la majorité a toujours travaillé dans le sens de l'intérêt général, cherchant à rassembler, à unir, les énergies dans l'idée de défendre l'attractivité de notre territoire. Force est de constater et nous le regrettons que certains élus de l'opposition préfèrent distiller des contres vérités.

Nous en avons eu l'expérience lors des dernières séances du conseil municipal.

Est-ce volontaire ou juste le résultat d'une méconnaissance totale des procédures et des dossiers ?

L'avenir nous le dira... la majorité, elle, reste constructive et efficace, ouverte à toutes les demandes.

La majorité municipale, Aigüefonde Ensemble.

## AVEC LES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Dans le bulletin municipal « Lo Cascanhol », l'espace réservé à l'expression de notre groupe est restreint à 10 lignes soit 900 caractères maximum. Dans ces conditions, il est impossible de pouvoir véritablement nous exprimer et entrer dans les détails de la vie communale. Mais nous pouvons tout de même vous souhaiter une excellente année 2024 !

Continuez à nous contacter comme vous le faites dès que vous rencontrez des problèmes et que la mairie ne vous apporte pas de solution. Nous serons toujours là pour relayer vos demandes.

Pour nous contacter :

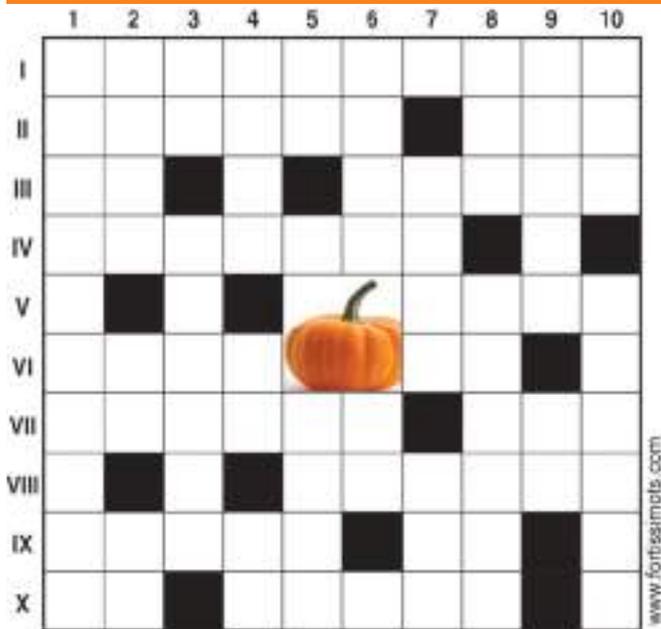
Vivien Lacroux, 6, impasse des champs, Lacalm 81200 Aigüefonde ;

Mail : [contact@vivons-aigüefonde.com](mailto:contact@vivons-aigüefonde.com).

Suivez l'actualité communale sur notre page Facebook

« Vivons Aigüefonde ».

## MOTS CROISÉS DES ENFANTS



### HORIZONTALEMENT

- I. Un légume qui se transforme en carrosse pour Cendrillon. II. Un désodorisant, c'est fait pour masquer les mauvaises ..... Un liquide indispensable à la vie. III. Adjectif démonstratif. Au-dessus du rez-de-chaussée, c'est le premier ..... IV. Très connu. V. Coupe la laine des moutons. VI. Jour de fête et de cadeaux. Fait la liaison entre deux parties d'une phrase. VII. Atteint de la rage. Personne : il n'y a pas ... qui vive. VIII. Complètement stupéfaits. IX. Toute petite lumière. Négation. X. Dans. Je me suis moqué d'elle devant tout le monde, maintenant elle est .....

### VERTICALEMENT

1. Rouge à points noirs, on l'appelle la "bête à bon Dieu". 2. Pensée. Pronom indéfini. Chiffre proche de zéro. 3. Pronom personnel. Plante qui grimpe le long des murs. 4. .... comme un renard. Note de musique. Des rayons du soleil contre lesquels il faut se protéger. 5. Métal jaune. C'est là qu'on prend le train. 6. Abimer. .. toi ! Viens ici. 7.  $0 + 0 =$  la .... à Toto. La première page du journal. 8. Prénom féminin. Une sorte de phoque qu'on voit dans les cirques. 9. Le bord de mer dans les îles du Pacifique. Note de musique. 10. Obtenue. A la station service, on choisit entre ..... ou essence.



## MOTS CROISÉS DES ENFANTS SOLUTION



# Prochains Rendez-vous !

**JEUDI 1<sup>ER</sup> FÉVRIER À 18H**  
Salle Associatives de CALMON  
**AUTAN DE BLUES**

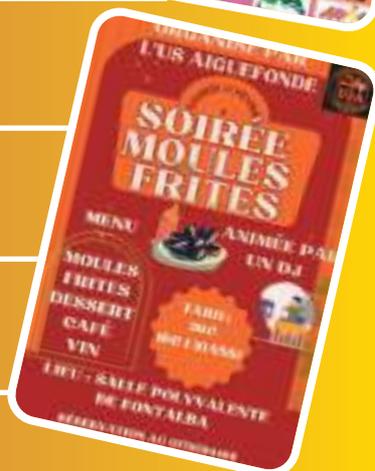


**DIMANCHE 4 FÉVRIER**  
Salle Polyvalente de FONTALBA  
**VIDE GRENIER MJC D'AIGUEFONDE**



**VENREDI 9 FÉVRIER**  
Salle Polyvalente de FONTALBA  
**LOTO BASKET MAZAMET - AUSSILLON**

**SAMEDI 17 FÉVRIER À 18H**  
Salle Polyvalente de FONTALBA  
**SOIRÉE MOULES FRITES**

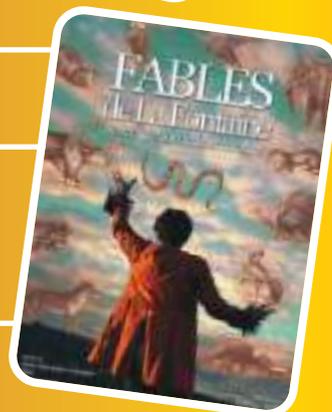


**VENREDI 1<sup>ER</sup> MARS**  
Salle Polyvalente de FONTALBA  
**LOTO DE LA MJC**

**SAMEDI 2 MARS**  
Salle Polyvalente de FONTALBA  
**LOTO DES CHASSEUR**

**DIMANCHE 10 MARS DE 6H À 17H**  
Salle Polyvalente de FONTALBA  
**VIDE GRENIER DU FOOT**

**DIMANCHE 10 MARS À 15H30 à Calmon**  
**THÉÂTRE - LES FABLES DE LA FONTAINE**



**SAMEDI 16 MARS À 16H à Calmon**  
**CONFÉRENCE ASSOCIATION SPIRALE**  
**«LES ARTS ET LES ÂGES DE LA VIE EN CHINE»**  
Animé par Yolaine directrice de recherche au CNRS

**VENREDI 29 MARS**  
Salle Polyvalente de FONTALBA  
**LOTO ECOLE PRIMAIRE ST ALBY**

**SAMEDI 6 AVRIL**  
**REPAS DES AÎNÉS**

**DIMANCHE 7 AVRIL**  
**RONDE AIGUEFONDAISE**



**SAMEDI 20 AVRIL**  
**UNE MATINÉE POUR LA NATURE !**  
Enfilez votre tenue de super-héros et venez sauver le vivant avec les jardiniers du PNRHL !  
Rendez-vous, à 10h à la grotte de Lacalm pour le début de la collecte, ramasser, récolter et trier les déchets. A la fin de cette matinée un pot sera offert à la salle de Calmon.

**SAMEDI 20 AVRIL**  
**CONCERT "Viatges en Gascogne"**  
avec Les Cantaires d'Aire sur l'Adour et Los De l'Autan

**DIMANCHE 2 JUIN** Au pré de La Garrigue  
**VIDE GRENIER DE L'AMICALE BOULISTE DE ST-ALBY**